

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 12 Octobre.

Un décret publié par le *Journal Officiel* convoque le Sénat et la Chambre des députés en session extraordinaire pour le 30 octobre.

On lit dans le *Temps* :

Dimanche dernier, l'Union républicaine a constaté de nouveau la progression du mouvement qui amène la population des campagnes et la bourgeoisie dans les rangs du parti républicain. Ce grand fait national, plus important à lui seul que tous les détails de la vie parlementaire, l'Union républicaine l'explique avec raison par le spectacle de l'ordre profond qui règne dans le pays et aussi par la liberté plus grande dont les populations commencent à jouir. La France est, en effet, affamée d'ordre public, et notre législation civile, en créant une quantité incontestable de petits propriétaires fonciers, a fait, comme le disait, il y a quelques jours, le *Times*, des paysans français, la classe la plus conservatrice du monde entier. Mais en même temps, l'habitant des campagnes a, à sa manière, le sentiment et le besoin de la liberté. Il aime à mettre la main aux affaires de sa commune, et il sait par expérience que, lorsqu'un gouvernement lui impose un maire, la pression qu'on veut exercer sur lui en matière politique se traduit, quant aux affaires communales, par une pression administrative qui le gêne. Le gouvernement a imposé un maire pour peser sur les élections; le maire, appuyé par le préfet, son créateur, impose sa volonté pour les chemins, les écoles, les travaux et dépenses de tout genre. Aussi, à côté de sa haine profonde pour le désordre, le paysan français éprouve un vif désir de mener à sa guise les affaires communales, et il est acquis à tout gouvernement qui lui assurent le maintien de l'ordre dans le pays, et la liberté dans la commune. Or la République a prouvé qu'elle savait maintenir l'ordre, et chacun sent qu'elle aurait la main lourde si l'on se risquait à la troubler. De plus, elle vient, par la loi d'élection des maires, d'accorder aux petites communes une forte dose de liberté. C'est à ce double titre que le gouvernement républicain commence à être bien vu de la majorité des populations des campagnes. Naguère, la République n'était aimée que dans les villes. Maintenant la base s'élargit; les campagnes l'acceptent; déjà elles commencent à s'y attacher. La division cesse entre les villes et les campagnes, et l'union se fait sur le terrain de la République, parce que la République maintient l'ordre et qu'elle augmente la liberté.

Le *Temps* a eu le tort de ne s'occuper que d'un point, fort intéressant du reste, des délibérations de la gauche. Le *Moniteur universel* est plus complet, et par conséquent plus juste. Il n'admet pas

que, après avoir constaté la tranquillité du pays, on risque de troubler ce repos par des plaintes qui, périodiquement, viennent menacer la situation des fonctionnaires de tous les degrés, de tous genres et de tout ordre, pour nous servir des propres expressions du procès-verbal de l'Union républicaine.

Les députés de l'Union républicaine pensent « qu'il n'y a pas à se dissimuler que la démocratie souffre encore d'être trop soumise en tutelle par des fonctionnaires qui entretiennent dans les esprits des sentiments de doute et d'inquiétude. » D'autre part, ils croient « que les fonctions publiques doivent être ouvertes aux membres de la démocratie, » et ils se proposent « d'appeler sur ce point l'attention la plus sérieuse du gouvernement. » Ce qui veut tout simplement dire que nous allons assister de nouveau à une campagne organisée en vue d'amener des changements plus ou moins considérables dans le personnel préfectoral. Eh bien! franchement, ces honorables députés commencent à vouloir aller un peu trop vite. Il n'y a guère plus de six mois que notre administration a été bouleversée tout entière, et ils s'imaginent qu'il n'est que temps de recommencer!

Le premier mouvement avait sans doute sa raison d'être et sa nécessité qui résultaient du profond changement survenu dans la politique du gouvernement après les élections générales. Mais il n'y a rien de semblable aujourd'hui, et l'on ne voit pas trop pourquoi l'honorable ministre de l'intérieur serait contraint de trouver aujourd'hui détestables les fonctionnaires qu'il avait apparemment trouvés excellents en avril dernier.

Il devait être aussi parlé, dans un programme radical, « de certaines manifestations qui ont ému le pays comme offensantes pour la liberté de conscience et menaçantes pour les institutions nouvelles. » Et on n'y a point manqué. Mais pour des hommes qui prétendent agir uniquement dans l'intérêt des institutions actuelles, il eût été sans doute encore plus opportun de flétrir, comme elles le méritaient, les manifestations qui, sous le prétexte de l'anniversaire de la fondation de la République, ont pendant plus de huit jours ému une grande partie du pays par la glorification des crimes les plus abominables et des hommes les plus odieux de la première révolution.

Le *Moniteur universel* se plaint surtout de ce que la réunion a fait reparaître la question de l'amnistie. Les intransigeants qui dirigent MM. Naquet, Talandier et Louis Blanc ont, paraît-il, l'intention de rouvrir la discussion résolument et franchement. Les opportunistes y reviendront par la discussion du projet de loi relatif à la cessation des poursuites. Le but est donc le même en réalité, et toute la différence consiste en ce que, d'un côté, il y a plus de timidité et moins de franchise. Et pourquoi veut-on agiter encore devant le pays et devant les Chambres cette question définitivement résolue par l'initiative du Gouvernement qui a revendiqué pour lui seul le droit et la responsabilité des mesures de clémence? Pour donner satisfaction à la population des grandes villes. C'est le procès-verbal de l'Union républicaine qui le dit et qui reconnaît ainsi implicitement que ce n'est qu'une infime minorité qui réclame l'amnistie. Il suffirait donc que Paris, Lyon, Marseille et deux ou trois autres villes, soit 5 ou 600,000 électeurs voulussent une chose, pour que les 10 autres millions fussent obligés de suivre!!

Nous trouvons tout cela peu politique, et de telles perspectives ne sont aucunement d'accord avec le dernier discours de M. Gambetta.

Est ce un mot d'ordre ?

On lit dans le *Courrier du Lot*, organe bonapartiste :

NOTRE HORIZON.

« Un ministère DIVISÉ. Un Sénat INDÉCIS. Une Chambre MAL DISPOSÉE. Un Président SANS PLAN arrêté, ou du moins sans plan connu du public, et peut-être demain l'Orient en feu et l'Occident en péril. »

On lit dans l'*Estafette*, journal bonapartiste :

On nous écrit de Londres :

Je tiens de fort bonne source le récit suivant d'un entretien que M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, a eu, la semaine dernière, avec un Anglais occupant une haute situation dans le Foreign-Office. Cette conversation nous révèle l'attitude que le cabinet français est décidé à tenir dans la guerre d'Orient.

Cet Anglais avait été invité à dîner, à son passage à Paris, chez M. le duc Decazes, et demandait à notre ministre ce qu'il pensait, en l'état actuel, des chances de paix.

— Je pense que les choses sont aujourd'hui trop avancées, reprit le duc Decazes; un Talleyrand à la tête de cha-

cune des cours d'Europe serait impuissant à prévenir la guerre, sinon aujourd'hui, au moins au printemps prochain.

— Je présume, reprit le diplomate anglais, que vos compatriotes sont heureux de voir la France se tenir à l'écart de ce conflit.

— Ce n'est point aussi certain que cela, ajouta le ministre; tout ce que fera la Russie, la France l'appuiera; c'est notre seule chance de rendre à notre pays sa grandeur et le rang qu'il occupait jadis.

— Quoi! s'écria l'Anglais, vos compatriotes voudraient-ils donc prendre parti contre leurs anciens alliés au moment de la guerre de Crimée?

— La guerre de Crimée! répliqua le duc Decazes, nous avons vu en 1870 que vous l'aviez déjà oubliée!

Jusques à quand enfin abuserez-vous, *Catilina*, etc., etc.

CORRESPONDANCE

Versailles, 10 octobre.

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée depuis hier. La réponse de la Porte n'est pas encore connue. Toutefois, les diverses dépêches qui arrivent ici font présager des idées conciliantes de la part de la Sublime-Porte. Malgré les résistances que les propositions de l'Angleterre ont rencontrées dans l'entourage du sultan, la majorité du conseil ottoman se montrerait favorable à l'acceptation au principe d'une suspension des hostilités. Resterait à déterminer la durée de cette trêve et à en régler les conditions pour chacun des deux camps en présence.

La trêve ne pourrait donc être immédiate, sans avoir préalablement donné lieu à des négociations sur les points préliminaires.

Rien de particulier à signaler à l'intérieur.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à une heure, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon. M. le duc Decazes y a donné des renseignements sur les affaires extérieures.

Les détails complémentaires qui arrivent sur les élections des maires ne font que confirmer les renseignements généraux que je vous ai précédemment donnés.

On dément qu'il y ait eu, à la réunion des ministres chez M. Dufaure, dissentiments entre M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la guerre, au sujet des enterremens civils.

Les ministres n'ont pas formellement délibéré sur ce point, mais en ont fait l'objet d'une conversation particulière dans laquelle ils ont été entièrement d'accord. Cette question fera, sans doute, l'objet d'une délibération formelle du conseil. Quant à la solution que l'on a annoncée et qui consisterait à faire rendre les hon-

neurs militaires seulement au domicile du défunt, j'ai lieu de croire qu'elle est tout au moins prématurée.

Les projets de réforme financière proposés par M. Gambetta commencent à occuper notre monde financier. Il est bon à ce propos de rappeler qu'en admettant que la commission du budget adopte les propositions de son président, elles ne pourront être soumises aux Chambres et discutées par elles que dans la deuxième moitié de la session de 1877, et ne pourront s'appliquer qu'au budget de 1878. Le budget de 1877 étant en partie voté sur les bases d'assiette et de recouvrement précédemment établies.

INFORMATIONS

VOYAGE

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous lisons dans la *Gironde* :

Le ministre de l'instruction publique est arrivé ce matin à Bordeaux, par le train de Paris. Ainsi qu'il en avait manifesté le désir, l'honorable M. Waddington a été reçu avec la simplicité la plus grande. Le préfet et le maire de Bordeaux l'attendaient à la gare où se trouvaient aussi quelques officiers. Le ministre est descendu à la préfecture, il est accompagné de son secrétaire et de M. Du Mesnil, directeur de l'enseignement supérieur.

A neuf heures et demie, M. Waddington s'est rendu au lycée actuel où il a été reçu par le nouveau proviseur, qui lui a présenté le personnel de l'établissement, M. le préfet, M. le recteur, l'inspecteur d'académie, M. Foureaud, M. Villette, premier adjoint et M. Marius Faget, adjoint délégué à l'instruction publique, accompagnaient M. le ministre.

Après la visite du lycée actuel, le ministre s'est rendu à la caserne des Fossés où doit être établi le lycée futur. Là, il a fait étaler les plans du projet de construction et il a pu se convaincre que la municipalité bordelaise républicaine se propose de donner à la population un lycée aussi complet que possible et aussi grandiose d'aspect que confortable dans ses dispositions.

Tout ce qui regarde le lycée étant mûrement examiné, le ministre et toutes les personnes qui l'accompagnaient sont allés à l'Ecole de Médecine. Le directeur, M. Gintrac et les professeurs ont fait les honneurs du local dans toutes ses parties. M. Fourcaud et son adjoint en ont profité pour insister auprès du ministre et du directeur général de l'enseignement supérieur pour obtenir l'érection immédiate de notre Ecole préparatoire en Faculté. Nous ne doutons pas que cette visite au local exigu, mais parfaitement appropriée de la rue Lalande n'ait sur les décisions ministérielles une grande influence. Enfin, après une visite à l'emplacement sur lequel sera érigé la Faculté nouvelle, l'honorable M. Waddington est rentré à la préfecture, vers quatre heures.

Nous apprenons que le ministre doit

visiter cette après-midi plusieurs écoles primaires, aller conférer avec le conseil municipal à l'Hôtel de Ville sur le transfert du Lycée et celui des Facultés. Demain, après avoir reçu le corps universitaire chez le recteur, M. Waddington doit visiter les divers établissements scientifiques de la ville.

Le Congrès ouvrier.

Avec cette question de la *représentation directe du prolétariat au Parlement*, la politique a fait son entrée dans la salle de la rue d'Arras, à la septième séance, et, naturellement, elle y a introduit avec elle son cortège ordinaire de discussions violentes, de discorde et de bruit. On a passé successivement en revue les différents partis, le bonapartisme « qui a fait rouler la France dans la boue de Sedan ; l'orléanisme, « qui est ennemi de tout progrès ; le légitimisme, « qui voudrait obliger tous les citoyens à porter un goupillon ; » et, après avoir caractérisé les partis avec cette remarquable équité, l'on est descendu dans les personnalités. On a flétri les « transfuges Ollivier et Darimon, » et l'on a ajouté que, sans le 4 septembre, d'autres encore, qui se disent républicains, comme M. Picard, n'auraient pas tardé à suivre leur exemple ; on n'a épargné enfin ni « le citoyen Lockroy, qui n'a pas su rédiger une loi qui vaudrait quelque chose sur les chambres syndicales, » ni « le citoyen Allain-Targé, qui, après s'être engagé, dans le 19^e arrondissement, à soutenir une loi sur les associations ouvrières, n'a pas même signé le projet de loi du citoyen Lockroy. » De pareilles attaques ne pouvaient manquer de soulever des protestations énergiques.

Le président, après avoir exprimé plusieurs fois le regret qu'un violent tumulte produit dans la capitale du monde civilisé, a dû menacer de faire évacuer les tribunes, et un citoyen a été réellement expulsé de la salle.

Les ouvriers, convaincus qu'ils sont seuls capables de bien faire leurs propres affaires, veulent désormais ne plus s'en remettre pour la défense de leurs intérêts qu'à eux-mêmes. Ils veulent envoyer au Parlement, comme l'a dit un de leurs orateurs, un certain nombre d'entre eux, pour y former un groupe à part, qui, dans toute occasion, se préoccupe, avant tout et par-dessus tout, des besoins spéciaux de ses commettants. Nous nous étions félicité jusqu'ici que la grande Révolution eût supprimé la distinction qui avait jusqu'alors subsisté dans les Assemblées françaises entre les trois ordres ; nous avions considéré comme un fait heureux pour l'unité nationale qu'au lieu de représentants du clergé, de la noblesse et du tiers-état, il n'y eût plus dans les Chambres que des représentants du pays. Les délégués de la rue d'Arras ne font guère de cas de cette conquête de 89, et, de même qu'ils demandaient, dans une précédente séance, le rétablissement des corporations, à la condition que les patrons en fussent exclus, ils ont réclamé le rétablissement des castes, afin que les ouvriers puissent prendre dans la société une position séparée qu'ils espèrent bien, grâce à leur nombre, rendre tôt ou tard dominante.

Le citoyen Chabert a prétendu répondre à ce reproche : « On nous accuse, a-t-il dit, de vouloir ressusciter les classes ; nous n'avons pas besoin de provoquer cette résurrection, puisque les classes existent. » Or, c'est précisément en quoi l'ex-candidat des Batignolles se trompe : il n'y a point à l'heure qu'il est, en France, subsistant à côté l'une de l'autre, sans se confondre, ayant chacune leur vie propre et leur personnel particulier, deux classes parfaitement distinctes, dont l'une puisse s'appeler la classe bourgeoise, l'autre la classe ouvrière ; les catégories d'individus qu'on range d'ordi-

naire sous ces dénominations étant essentiellement vagues et indéfinies, et se mêlant continuellement, sans qu'il soit possible de tracer entre elles une limite qui ne soit presque à chaque instant franchie d'un côté ou de l'autre ; — et c'est ce qui nous rassure sur les conséquences du mouvement populaire que produit en ce moment le Congrès de la rue d'Arras.

Septième journée.

Le congrès s'est occupé dans deux séances, une de jour et une autre de nuit des sociétés coopératives. Il a choisi pour son président le citoyen Chabert, qui la veille avait fait une charge à fond contre les opportunistes.

Un membre du Congrès, le citoyen Finance, a fait, dans un discours fort long mais dans lequel toute la question de la coopération est exposée, une vive critique des utopies bourgeoises des sociétés coopératives de production et de consommation et des sociétés d'association d'ouvriers. Il a rappelé qu'en 1848, l'Assemblée nationale avait voté des fonds pour les sociétés coopératives ; de nombreuses sociétés se sont créées à Paris, et elles ont presque toutes fini très misérablement.

Les coopérateurs dans les sociétés de production cessent d'être des ouvriers. Ils ne défendent plus les intérêts de la classe ouvrière ; ils l'abandonnent et deviennent des bourgeois. Il est vrai que ces sociétés réussissent très rarement ; mais, en cas de succès, elles créent de nouveaux ennemis à la classe ouvrière.

Ce qu'il faut, c'est, avec l'organisation des chambres syndicales, la diminution des heures de travail et l'augmentation du salaire. Avec cela, l'ouvrier devient indépendant, conserve ses idées de progrès et peut se livrer, dans ses moments de loisir, à des études sérieuses sur les questions économiques et les réformes qu'il est possible de réaliser dans la société.

Cette dernière partie du discours du citoyen Finance indique très nettement le but poursuivi ; nous le signalons pour bien montrer que toutes les aspirations des membres du Congrès sont les mêmes : créer des privilèges en faveur d'une classe de la société au détriment des autres.

D'autres orateurs ne partagent pas les opinions du citoyen Finance, ont défendu la coopération. C'est la première fois croyons-nous, que dans une question on voit des variations se produire parmi les membres du Congrès. A propos de la coopération, quelques orateurs ont fait des charges à fond contre les impôts indirects auxquels ils voudraient qu'on substituât l'impôt sur le capital et sur le revenu.

Il faut remarquer que les membres des diverses sociétés coopératives qui existent à Paris, ne s'étaient pas fait représenter au Congrès ; aussi peut-on dire que la question n'a pas été traitée avec une grande compétence.

Huitième journée.

La première séance de la journée a été occupée par une longue discussion sur les caisses d'assurances, de retraite et des invalides du travail.

Dans la séance du soir, on a discuté une prétendue organisation entre les travailleurs agricoles et les travailleurs des villes.

ORIENT

Un Mémoire vient d'être adressé à toutes les grandes nations de l'Europe au nom de la nation Bulgare. En voici un extrait :

« Les prétendues réformes turques, du moins pour ce qui concerne la nation bulgare, n'ont jamais été qu'une amère dérision, jetée très-habilement par la Sublime-Porte à la face de ceux qui les avaient ou conseillées ou provo-

quées. Se raillant de toute nouvelle décision dont elles connaissent la source, les autorités turques en Bulgarie nesaient respecter que le Chéri, qu'elles interprètent à leur façon, mais toujours au préjudice des Bulgares. Ces mêmes autorités, au bruit de toute réforme, savent s'arranger de manière à surexciter adroitement le fanatisme turc, afin de neutraliser d'avance tout effet salutaire qu'on pourrait attendre de ces réformes.

« C'est juste au moment où l'on prônait le système de prétendues réformes à introduire en Turquie, qu'ont été commises l'an passé et cet été en Bulgarie, les atrocités qui ont eu un si triste retentissement dans le monde entier. Sous prétexte d'une révolte, ayant pourtant pour cause des abus inimaginables et des vexations incroyables, mais en tout cas adroitement grossie et habilement exploitée par de prétendus réformateurs et par leurs agents, on s'est roé sur la nation Bulgare, et on a voulu, en dévastant le pays, en massacrant sans distinction d'âge ni de sexe, un grand nombre de ses habitants, en réduisant le reste à l'état de misère, arriver à son extermination totale. L'œuvre des bachibouzouks, armés par ordre du gouvernement turc, n'avait pas d'autre but.

« Les massacres en masse de milliers d'êtres humains innocents inoffensifs, le pillage en gros, l'incendie de villages, la profanation d'églises et d'écoles, les viols, la conversion par force de l'ismaïsme, l'enlèvement de femmes, de filles et de garçons, les outrages sans nombre, les arrestations par centaines de prétendus coupables, les lourdes chaînes, les coups de baïonnettes sur la route, les tortures inimaginables dans les prisons, les aveux forcés, la pendaison établie sur une grande échelle, la persécution systématique des maîtres d'école, les insultes faites à des prêtres vénérables, le mauvais traitement de tout ce qu'il y avait en Bulgarie de plus ou moins instruit, lettré ou riche — car les instigateurs de toutes ces abominations voulaient tuer non-seulement le corps mais aussi l'âme de la nation bulgare — voilà par quels procédés le gouvernement turc a voulu faire sentir à cette nation les effets de la nouvelle ère qui s'ouvrait pour l'empire.

Est-il possible, après tout cela, de s'imaginer que cet infortuné peuple doit être condamné à rester plus longtemps sous le joug avilissant qui pèse sur lui depuis cinq siècles ? Quel crime de lèse-humanité a-t-il donc commis pour mériter ce cruel sort en Europe ?

Résigné et patient dans son long martyre, le peuple bulgare n'en peut plus ; le comble même de ses malheurs et de ses souffrances a été dépassé ; il ne vit plus qu'à moitié. Comme il ne voit pas que son esclavage sous le gouvernement turc soit une des conditions nécessaires au maintien de l'équilibre européen ou au progrès de la civilisation du genre humain, il s'adresse aux gouvernements chrétiens de l'Europe, représentants de peuples civilisés, pour solliciter d'eux un état de choses qui lui permette de vivre, non pas en troupeaux d'animaux bons à être tondus ou massacrés, quand il plaît à leurs maîtres, mais en hommes, jouissant de droits imprescriptibles et nécessaires pour son développement intellectuel, moral et social. L'expérience ayant péremptoirement démontré de quelle nature et de quelle efficacité peuvent être les réformes turques, le peuple bulgare, qui, par ses traditions historiques, sa position géographique, son importance numérique, ses qualités

de peuple agricole et industriel, possède de tous les éléments voulus pour marcher avec succès dans la voie du progrès pacifique, ne met plus aucune confiance dans ces réformes. Il prie donc les puissances protectrices des chrétiens en Orient d'intercéder afin de lui faire obtenir le droit de se gouverner dorénavant lui-même.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Comme dans la grande majorité des communes de France, les élections de dimanche dernier ont été, dans le département du Lot, une adhésion franche et complète au gouvernement établi. Longtemps abusées, nos populations ont compris enfin que leurs vrais intérêts, comme leur patriotisme exigeaient de leur part autre chose que des votes en opposition avec le pouvoir réparateur du maréchal de MacMahon. En présence du succès des idées libérales et conservatrices, dont le *Journal du Lot* s'est fait l'organe, nous n'essaierons pas de récriminer contre ceux qui avaient pris à tâche d'atrophier l'intelligence et le bon sens de nos braves populations rurales, au profit de leurs ambitions mesquines ou de leurs projets insensés.

Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à constater un réveil général et significatif.

M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce a adressé la réponse suivante à M. Pagès Duport.

Paris, le 30 septembre 1876,

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 16 septembre courant, au sujet de la falsification des vins.

Vous exposez les dangers que présente, pour la santé publique et pour les intérêts de la viticulture la coloration artificielle des vins, et vous demandez qu'un projet de loi spéciale soit présenté, pour punir les auteurs et complices de toute coloration, ainsi que ceux qui mettent en vente des substances tinctoriales destinées à colorer les vins.

Mon administration se préoccupe depuis longtemps de la question de la coloration artificielle des vins ; j'ai reçu de nombreuses réclamations que j'ai transmises à M. le ministre de la Justice, attendu qu'il s'agit d'un délit prévu et puni par nos lois pénales. En effet, la loi du 5 mai 1855 a rendu applicables aux boissons les dispositions répressives de la loi du 27 mars 1851 ; ces dispositions avaient paru jusqu'à présent suffisantes pour combattre les falsifications qui se pratiquent sur les boissons.

Je n'en apprécie pas moins l'intérêt qu'il pourrait y avoir à examiner si de nouvelles dispositions législatives ne seraient pas nécessaires, en présence de l'extension qu'a prise de nos jours la coloration artificielle des vins. J'appelle sur ce point l'attention de M. le garde des sceaux à qui je communique votre lettre.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

TEISSERENC DE BORT.

Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr Vidaillet vient d'être nommé officier d'Académie.

Cette nomination intéresse notre département ; quoique habitant le Lot-et-Garonne, M. Vidaillet nous appartient par sa naissance. Il naquit à Gourdon, et par son ouvrage : *Biographie des hommes célèbres du Lot*. Ce livre a eu deux éditions : la première, celle de 1827, a été complètement épuisée, et la seconde, imprimée à Nérac, l'an passé, se trouve en vente chez tous les libraires de Cahors et du département. M. Vidaillet est aussi membre de notre Société des Etudes qui lui accorda une médaille pour un travail biographique présenté au Concours du 13 juin 1875.

Il est l'auteur de plusieurs poèmes non sans valeur, dont l'un intitulé : *la Providence*, lui a valu la décoration de commandeur de l'ordre de Grégoire le Grand.

On écrit de Tauriac :

Le 5 du courant, vers huit heures du soir, un incendie s'est déclaré à la grange du sieur Canord Jean, du village de Magnol, commune de Tauriac ; la violence du vent était telle que tout secours a été impossible. La cause de ce sinistre est inconnue ; on n'a pu sauver que les bestiaux, les grains, les fourrages, le reste a été la proie des flammes.

On écrit de Figeac :

Le nommé Pagès, Pierre, domicilié au Metzge, mairie de Figeac, se trouvait occupé le 2 du courant à abattre des noix ; à cet effet, il était monté sur un noyer, et, à l'aide d'une perche, il frappait sur les branches ; par suite d'un faux mouvement il perdit l'équilibre et se laissa tomber d'une hauteur de 5 mètres. Ce malheureux, âgé de 63 ans, a été transporté à l'hospice de Figeac ; son état est des plus graves.

On lit dans l'*Echo de la Dordogne* :

On nous annonce officiellement l'arrivée à Périgueux, pour le 6 novembre, d'un bataillon du 63^e de ligne, accompagné de l'état-major et de la musique de ce régiment ; mais ce n'est pas tout, l'état-major, la musique et un bataillon du 50^e sont également annoncés pour le 10 novembre. Ces deux colonnes, qui viennent rejoindre leur dépôt et tenir garnison dans notre ville, voyagent par étapes. Périgueux n'aura donc rien perdu pour attendre. Avant la fin de novembre, nous posséderons deux régiments presque complets, avec leur musique, ce qui ne sera pas désagréable, le moins du monde, à notre population. Mais nous pouvons espérer plus, car on nous a fait entrevoir la possibilité d'un nouvel accroissement de notre garnison par l'adjonction qui y serait faite d'un bataillon de chasseurs à pied, d'un escadron de cavalerie et d'une batterie d'artillerie.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Plégut, 10 octobre.

Froment, 22 fr. l'hect.
Seigle, 15 fr. l'hect.
Avoine, 11 fr. 50 l'hect.
Veaux, 1 fr. 50 le kilogramme.
Moutons, 1 fr. 80 id.
Porcs, 1 fr. 60 id.
Foin, 40 fr. les 100 kilogrammes.
Paille, 6 fr.

Bergerac, 10 octobre.

Blé, 22 fr. 15 l'hect.
Seigle, 17 fr. 20 l'hect.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 8 OCTOBRE.

Ont été élus Maires et Adjoint dans les communes qui ne sont pas chef-lieu de canton :
Arrondissement de Cahors.

NOMS des communes.	MAIRES.	ADJOINTS.
Canton de Cahors (nord).		
Cahors (nord)	Gangardel (Paul)	Andurand-Rolland
Espère	Lasserre	Bergues
Lamadrelaine	Jarlan	Bennac
Laroque-des-Arcs	Faurie	Alazard
Mercurès	Pouli	Delpons
Pradines	Miquel	Marqués
Valroufié	Avit	Brassac
Canton de Cahors (sud).		
Cahors (sud)	Gangardel (Paul)	Andurand-Rolland
Arcambal	Lugan	Galié
Labastide-Marn.	Valette	Vidal
Montat (le)	Dufour	Cubaynes
Trepoux-Rassiers	Rigal	Paillé
Canton de Castelnau.		
Castelnau	Limayrac	Sabatié, Valmary
Cézac	Buzenac	Vignals
Flaugnac	Garrigues	Bonnet du Causse
L'hospitalet	Combebas	Rulié
Pern	Planavergne	Ausset
St-Paul-Labourne	Linon	Alazard
St-Alauzie	Ausset	Lagarde
Canton de Catus.		
Boisières	Bris	Lafon
Calamane	Lafargue	David
Catus	Vialard Léon	Couderc
Craissac	Brassat	Costes
Francois	Longayrou	Dablanc
Gignouzac	Miquel	Lavignes
Juniés (les)	Solmiac	Bladinières
Labastide-du-V.	Daynard	N.
Lherm	Bousquet	Rosières
Maxou	Monteil M.	Mayzen
Mechmont	Amadien	Alliet
Montgesty	Brassac	Carcasset
Nozajouls	Cayrel	Bourdarie
Pontcirq	Devèze	Calméjane, J.
St-Denis	Brugalières	Calmon
St-Médard	Couture	Berrié
Canton de Cazals.		
Arques (les)	Mayzen	Lemosy
Cassagnes	Galiacy	Boussac
Cazals	Calmeilles	Longé
Frayssinet-le-Gé	St-Roch-Weissy	Paillé
Gindou	Fabre	Lasfargues
Goujonnac	Mauriol-Pagès	Tressens
Marminiac	Gangardel	Garrigou
Montcléra	Valette	Parcillié
Pomarède	Bessières	Maniol
St-Aprais	Barriéty	Florenty
Canton de Lalbenque.		
Anjols	Salgues	Dufau
Bach	Escrouzailles	Cavaillé
Belfort	Sicard	Vernet
Belmont	Bouyssi	Brugidou
Cleuac	Caminel	Ausset
Cremps	Combarieu	Fourès
Escamps	Salgues	Frayssé
Flaujac	Girma	Boussayre
Fontanes	Dugès	Péridé
Laburgade	Roques	Bousquet
Lalbenque	Gayette	Sol
Mondoumerc	Delom	Sicard
Vaylats	Léris	Pignères
Canton de Lauzès.		
Blars	Delfau	Poujade
Crabérès	Décamps	Faurie
Cras	Lalo	Bertrand
Lauzès	Besse	Magot
Lentillac	Valery	Lacaze
Nadillac	Marcenac	Besse
Orniac	Grimal	Ségala
Sabadel	Bastide	Magot
St-Martin-de-V.	Cambres	Poujet
St-Sernin	Meulet	Favens
Sauliac	Salgues de Génies	Rulhes
Sénaillac	Jutge	Poujade
Canton de Limogne.		
Beauregard	Lafon	Couderc
Calvignac	Vialatte	Largentie
Cénevières	Couderc	Garrigue
Concois	Ausset	Bach
Laramière	Ferrié	Vernhet
Limogne	Pradines	Vinel
Lugnac	Frayssé	Lafon
Promilhanes	Deltheil	Courtès
Saillac	Lafon	Loude
St-Martin-Lab	Capelle	Aymard
Varaire	D'Héliot	Dalat
Vidaillac	Andrieu	Dousset
Canton de Luzech.		
Albas	Pélessié	Pécal
Anglars-Juillac	Salbant	Roques
Baye	Raynaly	Bru
Caillac	De Gaudusson	Bouloumié
Cambayrac	Bessières (A)	Solmié
Castelfranc	Béral	Aldebert
Douelle	Rigal	Arnaudet
Luzech	Boutarel-Membry	Hocquet
Parnac	Alibert	Pons
Rouffiac	Lacavalerie	Constant
St-Vincent	Lafage	Bergon
Sauzet	Pesmejac	Massabie
Villessèque	Duthil	Foissac
Canton de Montcuq.		
Bagat	Julhia	Bley
Belmontet	Galliacy	Valat
Boulyé (le)	Bergougné	Dezoliés
Fargues	Autefage, A.	Lala

Lascabanes	Lamouroux	Bousquet
Lebreil	Lespinet	Guillard
Montcuq	Irisson	Maisonneuve
Montlauzun	Rouges	Moulis
St-Cyprien	Mercadier-Gauthier	Fortet
St-Daunès	Aladel	Delprat
St-Laurent	De Montmaur	Vidal
St-Matrè	Frézal	Jardy
St-Pantaléon	Bélibens	Lafargue
Ste-Croix	Campagnac	Baudet
Saux	Lafon	Lolméde (Jeac)
Valprionde	De Laborie	Paillas
Canton de Puy-Evêque.		
Duravel	Lagrange	Joubert
Floressas	Brugalières	Prady
Grezelis	Carrié	Bernadou
Lacapelle-Caban.	Dulac	Maratuech
Lagardelle	Derruppé	Dulac
Mauroux	Carles	Bru
Montcabrier	Laporte	Lacour
Pescadoires	Dulac	Lafon
Prayssac	Jouffreau	Blanchès
Puy-l'Evêque	N.	Mourguès
Sérignac	Gras	Couture
Soturac	Baron Sonhac du Fossal	Bessières
Touzac	Maratuech	Gizot
Vire	Rives	Maratuech, A.
Canton de St-Géry.		
Berganty	Cubaynes	Arnaudet
Bouziès	Crocq	Andissac
Buzenac	Marron	Goudal
Crégols	Parra	Loulmet
Esclauzels	Lufau	Lagarde
St-Cirq-Lapopie	Delmas	Dols
St-Géry	Dablanc	Labro
Vers	Delfour	Constant (J.)
Arrondissement de Figeac.		
Canton de Bretenoux.		
Belmont	Ribeyrolles	Souilhols
Biars	Fourneaux	Laréginie
Bretenoux	Lafon	Molinié
Cabus	Simon	Billon
Comiac	Labrousse	Daraqy
Cornac	Lacaze	Molinié
Gagnac	Audubert, G.	Taurand
Gintrac	Jaille	Pradayrol
Girac	Lescure	Mailié
Glanes	Galerie	Charlat
Lamativie	Larribe	Teulet
Prudhomat	Bayeret	Rapatel
Puybrun	Vital	Bennet
St-Michel-Loub.	Durand	Forie
Tauriac	Vielhescazes	Maisonneuve
Teyssieu	Montin	Latour
Canton de Cajarc.		
Cadriou	Laroche	Delbos (L.)
Cajarc	Vaysières	Delom
Carayac	Jourson	Cavarroc
Frontenac	Cabriès (Joseph)	Cabriès (Jean)
Gréalou	Pégourie	Labanhie
Larnagol	De St-Chamarand (J.)	Chalou
Laroque-Toirac	Ville	Pradié
Marcihac	Duffour	Fages
Montbrun	Ausset	Richard
Puyjourdes	Laborie	Doulou
St-Chels	Alibert	Toulzac (E.)
St-Jean-de-Laur.	Gaillard	Gamel
St-Pierre-Toirac	Costes	Connes
St-Sulpice	Francoal	Alayrac
Canton de Figeac (est).		
Figeac	Teilhard	Sirieys, Couybes
Bagnac	Rozières	Lacam
Cuzac	Laboisse	Devèze, C.
Felzius	Delbos	Laviolette
Lentillac	Cavèle	Moisset
Linac	Carrayrou	Peligré
Lunan	Lancelot	Calméjane
Montredon	Gratacap	Delbos
Prendeignes	Souiry	Sers
St-Félix	Niel	Artié
St-Perdoux	Lacombrade	Orliac
Viazac	Deveze	Carrayrou
Canton de Figeac (ouest).		
Figeac	Teilhard	Sirieys, Couybes
Bédier	Pezet	Laborie
Camboulit	Grenié	Vaysse
Camburat	Eréjavielle	Roques
Capdenac	Boudousquié	Louquet
Faycelles	Lacroix	Austruy
Fons	Lacabane	Roques
Fourmagnac	Laporte	Cros
Lissac et Mourét	Lomprech	Delpuech
Planioles	Roques	Gorsès
Canton de Lacapelle.		
Albiac	Bergougnoux	Rigal
Anglars	Larnaudie	Cadiergues
Aynac	Campros	Glanes
Bourg (le)	Lacabane	Lagarigue
Bouyssou (le)	Cayrol	Magé
Cardailiac	Laparra	Chartron
Espeyroux	Destruel	Vayssié
Issendolus	Brunet	Laparra
Labatude	Genot	Bedou
Lacapelle	Magé (Jules)	Germain
Leyme	Marty	Cavanhié
Molières	Lavaysse	Estival
Rudelle	Cadiergues	Bonhomme
Rueyres	D'Arcimoles	Atgié
St-Bressou	Daymon	Cayrol
St-Maurice	Lagarigue	Fayt
St-Colombe	Lamonivelle	Crillié
Thémines	Malinvaud	Cépède
Théminettes	Fayt, Basile	Murat
Canton de Latronquière.		
Calviac	Dumas	Dilhac
Gorsès	Laroussilhes	Gonzou
Latronquière	Bouscarel	Lacroix
Labastide-du-Il-M	Gazal	Mariel, Jean
Laresses	Lavedat	Couderc
Montet et Bouxal	Tailborie	Vernande
Sabadel	Vernande	Arnal
St-Cirgues	Clamarigaud	Bardet
St-Hilaire	Lacarrière	Lavergne
St-Médard-Nic.	Vic	Pradayrol

Sénaillac	Bex	Roussilhes
Sousceyrac	Piales-d'Astrez	Salacroup
Terrou	Lafrayette	Cancès
Canton de Livernon.		
Assier	Atgié	Trémoulet
Boussac	Devèze	Fau
Brengues	Fages	Cassagnes
Cambes	Fourgous	Breau
Corn	Saur	Fenouil
Durbans	Pégourie	Lalo
Espédaillac	Andral (O. X)	Peyrichou
Flaujac	Larnaudie	Despeyroux
Grèzes	Larnaudie (Jean)	Larnaudie, Louis
Issepts	Lacroix	Cellier
Livernon	Fraud	Reveilbac
Quissac	Augélibert	Despeyroux
Rilhac	Pons	Joyeux
Reyreignes	Pingué	Ourtal
Ste-Eulalie	Molénac	Carbonel
St-Simon	Bex, Emile	Roques
Sonac	Pechmalbec	Carayol
Canton de Saint-Céré.		
Autoire	Martin	Mourthon
gannes	Caquel	Moulenès
Bio	Falcymagne	Callé
Frayssinhes	Sudrie	Verdié
Lentillac	Lherm	Poujade, Laplaze, adjoint spécial
Loubressac	Estève	Ayroles
Mayrinbac	Roques	Rougé
Saignes	Ayroles	Bennet
St-Céré	Murat (Cyprien)	Souléry
St-Jean-Lespin.	Pagès	Canet
St-Laurent-les-T.	De Lavour-Laboisse	Lescure
St-Médard-de-P.	Lacassagne	Verdié
St-Vincent	Laplaze	Boussac
Arrondissement de Gourdon.		
Canton de Gourdon.		
Gourdon	Vialle	Villars, Lascombes
Milbac	Planchou	Péridé
Nozac	Tocaven	Vigié
Payrignac	Malbec	Dardennes
Rouffillac	Azac	Auzié
St-Cirq-Madelon	Malleville	Lauvernie
St-Clair	Glandin	Baldy, fils
St-Projet	Barras	Delpech
Souillaguet	Davidou	Méoulet
Vigan (le)	Fontanilles	Brunet
Canton de Gramat.		
Alvignac	Batut	Grimal
Bastit (le)	Chalvet	Richard
Carluet	Bourdarie	Serres
Couzou	Lasserre	Brunet
Gramat	Calmeis d'Artinsac	Baras et Castagné
Lavergne	Terrou	Soulaudié
Miers	Lalé	Claréty
Padirac	Viroles	Claréty
Rocamadour	Montmaur	Andral
Thégra	Pradel	Décas
Canton de Labastide-Murat.		
Beaumat	Meulet	Arennes
Caniac	Pégourie	Course
Fontanes-Lunegarde	Chevalier du Fau	Capelle
Ginouillac	Pouzalgues	Dubreil
Labastide-Murat	Pons	Lacarrière
Montfaucou	Coldéfy	Galand
St-Sauveur-la-Vall.	Bonhomme	Delfour
Soulomès	Lalo	Cocula
Vaillac	Graulères	Caminade
Canton de Martel.		
Baladou	Jamhier	Chambon
Calillac	Jaubert	Desirot
Cressensac	Delpech	Lissac
Creyse	Naterre	Coulon
Cuzance	Nayrac	Jaubertou
Floirac	Liar	Rivière
Martel	Gréager	Lafeuille-Oubrière
Montvalent	Bressol	Fouilhade
St-Denis	Nayrac	Fouché
Sarrazac	Dupuy	Vellac
Canton de Payrac.		
Calès	Lacroix	Serres
Fajoles	Baleste	Arteil
Lamothe-Fénelon	Cavarroc	Delteil
Loupjac	Auzié	Jarnel
Masclat	Planchou	Virol
Payrac	Lauvel	Soulié
Reilhaguet	Vialette	Tocaven
Roc (le)	Garrigues	Danglard
Canton de Saint-Germain.		
Concorès	Marrouch	Girard
Frayssinet	Aymard	Lugan
Lamothe-Cassel	Meulet	Carbonnel
Montamel	Reilhé	Monnié
Peyrilles	Frankoual	Vaysières
St-Chamarand	Goubleau	Maynié
St-Germain	Bories	Cocula
Soncirac	Dardennes	Bel
Ussel	Couture	Laignièr
Uzech	Pradié	Salinié
Canton de Salviac.		
Dégagnac	Couderc	Lacombe
Lavercaitière	Galan	Sindou
Léobard	De Gransault-Lacoste	Pigeac
Rampoux	Maury	Péridé
Salviac	Hugon	Cambrouse
Thédirac	Grangié	Delsol
Canton de Souillac.		
Gignac	Barre	Bouchier
Lacave	Delsol	Rougié
Lachapelle-Auzac	Baspeyras	Simbille
Lanzac	Baron Dufour	Lascour
Meyronne	Leymarie	Bessac
Pinsac	Mauraud	Barde
St-Sozy	De Boutières	Lafaurie
Souillac	Faurie	Rebière-Olive
Canton de Vayrac.		
Bétaille	Gimel	Vaille
Carennac	Charlat	Faure
Cavagnac	Dussol	Charazac
Condat	Neuville, Adolphe	Neuville, J.-B.
St-Michel-de-Ban	Bourdarie	Sourdaire
Strenquels	Jarrige	Fouchet
Vayrac	Dubousquet	Despages et Calvel

DERNIÈRES NOUVELLES

Constantinople, 10 octobre, soir.

Dans le conseil extraordinaire qui a siégé aujourd'hui, une assez vive opposition a d'abord eu lieu contre l'armistice. Le sultan, le cheik-ul-islam et les ministres sont tombés d'accord pour reconnaître que l'armistice de six semaines proposé par les puissances, et spécialement appuyé par l'Angleterre, offrirait à cause de sa courte durée, de graves dangers pour la Turquie, dans le cas d'ailleurs improbable où les négociations qui auraient cours durant cette intervalle n'aboutiraient pas au résultat désiré.

Toutefois, la Sublime-Porte a décidé de communiquer aux puissances les conditions auxquelles elle consentirait à un armistice de cinq à six mois. La durée qu'elle demanderait, d'après elle, un triple avantage :

D'abord, elle pourrait, pendant ce temps, s'appliquer à calmer l'effervescence des esprits et le fanatisme musulman surexcités par les derniers événements.

Ensuite, elle ne serait pas exposée à reprendre les hostilités au moment où les pluies rendent les routes impraticables et le froid la guerre difficile, la trêve étant au moins assurée pour l'hiver.

Enfin, ce laps de temps faciliterait l'entente sur les conditions de paix et sur les réformes générales à introduire dans l'empire ottoman.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonné le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par la fin de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M^{me} EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. C'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro : 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

LES PLUS GRANDS SUCCÈS DU PIANO

OEUVRÉS NOUVELLES
DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazzo d'Amore, Cuir de Russie, valse.

Radis Roses ? Mazurka. France adorée ! Marche française. Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas.

Transcriptions brillantes à 4 mains, par **Renaud de Vilbac;**
Cerises Pompadour, valse, Radis roses, mazurka.

Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentin, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par **Renaud de Vilbac**).

Valses chantées : *Fraises au Champagne et Pazzo d'Amore.*
Mélodies célèbres de Jules Klein : **Rayons perdus, Soupir et**

Baisers.

On reçoit *Franco* les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes (à 4 mains : 3 fr.; 2 fr. pour le Quadrille; 1 fr. 70 pour les Mélodies) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

L'Exposition illustrée de Philadelphie

— *The Philadelphia Exhibition illustrated*, — Se publie sous ce double titre : une revue bi mensuelle, publiée en français et en anglais dans le format des grands journaux illustrés. Nous engageons nos lecteurs à demander, par carte postale, le premier numéro de cette intéressante et curieuse publication, mise en vente non-seulement à Paris, mais encore à Londres, Bruxelles, Genève et Philadelphie.

SANTÉ A TOUS rendue

médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, agueurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies,

mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcestruati, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaa, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,446.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complétement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — *Les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — *La Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

IV. Quatre volumes de *l'Histoire de France* de Michelet ont déjà paru à la Librairie Internationale de A. Lacroix dans l'édition populaire illustrée qui se publie par livraisons à cinquante centimes. Le succès de cette édition va croissant. Plus on avance dans l'œuvre de l'illustre historien et plus on se sent entraîné tout à la fois par les événements dramatiques qui se déroulent devant vous, et par la façon magistrale dont ils sont présentés par l'auteur. Tous les nobles sentiments de l'homme se réveillent à cette lecture et *l'Histoire de Michelet* sera bientôt comme Molière entre les mains de tous ceux qui savent lire.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épiciers, merciers, bouchers, etc. S'adresser au bureau du Journal.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION

COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
- 2^o Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

1 an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION

COMPRENANT

- 1^o Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition;
- 2^o Chaque mois la double pl. de Patrons;
- 3^o Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe.

1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

BAYLES J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaines d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRES ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements..... fr.

GUERRES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DU PREMIER EMPIRE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS

ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE

DE NOTRE HISTOIRE

13 volumes in-8^o, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre

AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS

Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carle Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chinard, Déjoux, etc., etc. Prix..... 400 fr.

Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE

Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 45 gros volumes, livrés de suite. Prix..... 600 fr.

Payables vingt francs par mois.

LIBRAIRIE ABEL PILON

33, rue de Fleuras, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION.

Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois.

En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.)

TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi; doigtée par Moscheles, soit 41 vol. grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

TABLEAU DES DISTANCES

louvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodés or.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS

Journal quotidien, politique et littéraire

LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX

Informations rapides et précises

Expédié par les trains poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES

La Réforme économique,

Le Journal des Jeunes Mères,

La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS

Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.

Un Numéro : 15 centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS

Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

